

1. Objet

Cette procédure a pour objet de définir les dispositions prises par la Coopérative Agricole de Bonneval Beauce et Perche pour procéder aux achats de céréales et oléo-protéagineux auprès des agriculteurs.

2. Domaine d'application et responsabilités

Cette procédure s'applique à toutes les productions.

Le responsable qualité et responsable commercial sont chargés de faire respecter les dispositions du contenu.

3. Définitions

4. Informations complémentaires

documents de référence : Norme ISO 9001 chapitre 8.4 "maîtrise des processus, produits et services fournis par des prestataires externes"

5. Diffusion

☐ 1	SQ	☐ 1	DG	☐ 30	SILOS	☐	INF	☐ 1	EXE	☐	DEV	☐	ENT
☐	PER	☐ 1	APP	☐ 1	CER	☐ 1	LOG	☐ 1	SEM				

6. Modifications

01/07/11	Création sous référence PR 7.4-5	Indice 00
01/06/15	Harmonisation des systèmes qualité dans le cadre de la fusion	Indice 01
31/07/17	Prise en compte des exigences de la version 2015	Indice 02
03/07/19	Ajout de l'EN8.4-2-21 contrat à prime hors filières	Indice 03

Nom :	S. MAUPOU
Visa :	SM

RÉDACTION

Nom :	F. LUBIN
Visa :	FL

VALIDATION

Nom :	G. RIVET
Visa :	GR

APPROBATION

